

LEUZE-EN-HAINAUT

L'Amicale des pompiers réclame l'héritage qui lui était destiné

Les travaux en cours sur le parking de Mahymobiles incitent l'Amicale du poste de secours à revenir à la charge au sujet de « son » héritage.

Dans un communiqué qui nous est parvenu ce jeudi soir, l'Amicale des pompiers de Leuze entend dénoncer la construction du « Centre de formation Raymond Michiels », pour lequel un permis a été octroyé sur le site du musée Mahymobiles.

Les premiers travaux de préparation de terrain ont d'ailleurs débuté il y a peu à la rue Erna.

Un dossier explosif qui fait actuellement l'objet d'une procédure judiciaire, alors que le bourgmestre Christian Brotcorme et son conseil communal soutiennent ouvertement le projet.

Les pompiers contre le maître

« Le financement de ce projet nous semble aujourd'hui contraire à l'éthique, l'argent utilisé provenant d'un don de Monsieur Raymond Michiels (décédé en 2013) à destination des pompiers de Leuze ». Ce citoyen avait pour rappel décidé de léguer



C'est sur cette partie du parking de Mahymobiles que devrait prendre place le futur centre de formation.

un montant de 1,2 million d'euros en faveur des hommes du feu.

« Nous tenons à dénoncer que par des manipulations douteuses, l'argent issu de ce don n'a jamais été affecté aux pompiers de Leuze mais uniquement à une ASBL privée (NDLR : composée d'anciens pompiers) qui a été créée dans le but d'utiliser ces fonds pour remplir des intérêts qui ne répondent pas à nos besoins.

Nous citons pour preuve cet article

du journal L'Avenir du 29 mars 2017 qui annonce la construction d'une salle de réunion de 300 places, le tout soutenu par le bourgmestre. En quoi une telle infrastructure va-t-elle répondre aux besoins de formations des pompiers de Leuze ? Si ce n'est que d'être détournée de son but premier et de servir de salle destinée à d'autres usages que de la formation.

Les pompiers de Leuze et la zone de secours ont, à de nombreuses reprises,

interpellé le bourgmestre sur le sujet pour lui signaler leur stupeur.

Malgré ces interpellations, il nous semble qu'aujourd'hui, l'autorité communale préfère prêter attention à une ASBL privée plutôt qu'aux projets qui peuvent être émis par les pompiers de Leuze.

Aujourd'hui le casernement des pompiers n'est plus adapté aux normes actuelles (présence d'amiante, installation électrique vétuste, locaux

exigus, construction et situation inadaptée au fonctionnement actuel) et les frais pour une remise à niveau sont considérables pour la ville.

Il serait sain de profiter de l'opportunité de ce don pour construire un bâtiment neuf et adapté à l'hébergement de la partie opérationnelle et un espace dédié à la formation.

Nos demandes sur le sujet sont simples, nous exigeons que les pompiers leuzois jouissent de l'héritage et que l'investissement de celui-ci passe par la construction d'une caserne dédiée à la formation des pompiers avec le soutien de la zone de secours.

Une action en justice est intentée dans laquelle nous intervenons volontairement pour nous opposer à un tel projet et permettre que nos demandes soient respectées.

Cela n'est d'ailleurs pas le seul point qui motive notre action en justice car suite à un refus de se conformer au passage en zone de secours, les mêmes administrateurs que ceux en place à la tête de cette ASBL privée sont toujours en possession des fonds de l'Amicale collectés pendant des dizaines d'années par les pompiers Leuzois durant les festivités et les ventes de cartes de soutien. Nous nous battons également aujourd'hui dans le but de pouvoir restituer complètement l'argent de l'Amicale à sa juste place, à savoir au sein du poste de secours de Leuze afin qu'il serve nos œuvres. ■

MOUSCRON

Elle tombe nez à nez avec le voleur

En rentrant dans son salon, une habitante de Mouscron est tombée sur un inconnu qui fouillait ses affaires. Elle ne s'est pas laissée intimider.

• Vincent DUBOIS

Mardi, après avoir pris le courrier dans sa boîte aux lettres, une habitante de la rue Gosserie, à Mouscron, n'a pas refermé complètement la porte de son habitation après être rentrée chez elle, car son ami devait arriver d'une minute à l'autre.

Quelques minutes plus tard, alors qu'elle était en train de composer un numéro de téléphone, la dame a été intriguée par les grognements inhabituels que poussaient son chien. Elle s'est alors dirigée vers le salon où elle est tombée nez à nez avec un inconnu qui était



Enfinement, c'est vraisemblablement le voleur qui a eu le plus peur, car il s'est enfui sans demander son reste... (Photo-prétexte)

en train de fouiller dans des tiroirs.

Sans se démonter pour un sou, l'occupante a informé l'homme en question qu'elle allait aussitôt prévenir la police.

Ce qui a manifestement effrayé le voleur qui a soudainement pris la poudre d'escampette.

Inutile de préciser que ce dernier est activement recherché par la police... ■

Heures Claires : des auditions « dans les plus brefs délais »

VAL DE L'ESCAUT ♦

« Fin décembre, la presse a fait état d'un conflit d'intérêts dans le chef d'un administrateur désigné par la Commune de Pecq et siégeant au conseil d'administration des Heures Claires depuis le 24 février 2014. (...) D'autre part, après une analyse plus approfondie, la Société wallonne du logement a conclu que tous les dossiers gérés par les Heures Claires, concernant une septantaine de logements et plusieurs terrains, se sont systématiquement avérés problématiques à des titres divers. [...] La direction des Heures Claires ne semble pas vouloir se laisser impressionner par la Société wallonne du logement et le président pointe le Gouvernement qui souhaiterait, selon lui, diminuer le nombre de sociétés de logement, argument que je vous avoue avoir du mal à comprendre. Selon d'autres échos, certaines

personnalités des Heures Claires refuseraient même l'autorité de la Société wallonne du logement et même les recommandations du commissaire. Quelles mesures conviendrait-il de prendre face à ce conflit d'intérêts et surtout à ces dysfonctionnements ? »

Telle est la teneur d'une question orale posée voici quelques jours par le député wallon Philippe Bracaval (MR, Mouscron). Rappelons que Les Heures Claires sont actives dans les communes d'Estaimpuis, Pecq, Celles et Mont-de-l'Enclus.

Voici l'essentiel de la réponse de Valérie De Bue, ministre wallonne du logement. « La Société wallonne m'a informée de la situation aux Heures Claires. L'administrateur concerné par le conflit d'intérêts ayant démissionné, la proposition du conseil d'administration de la SWL visant à solliciter sa révocation par le Gouvernement wallon est

devenue sans objet. [...] Pour le reste, des sanctions sont prévues par le Code wallon du logement et de l'habitat durable, lequel prévoit qu'en cas de non-respect des dispositions légales et réglementaires qui lui sont applicables, la société fait l'objet de sanctions issues de la liste suivante : un rappel à l'ordre ; une injonction de mettre fin, dans le mois, aux faits non respectueux de la légalité ; un pouvoir d'annulation par le commissaire ; une sanction financière ; une mise sous contrôle de gestion ; une mise sous tutelle par le Gouvernement wallon ; une mise sous plan gestion ; un retrait d'agrément. Préalablement, le conseil d'administration de la SWL doit entendre les représentants mandatés par la société de logement pour lui permettre de faire valoir ses moyens de défense. Cette audition par la SWL devrait avoir lieu dans les plus brefs délais. »